

Cahier des charges de l'Organisateur (MAJ 20/01/24)

1 - Inscription auprès du comité de Bretagne :

1-1 - L'Organisateur versera, en plus de la grille de prix qu'il aura choisi ou celle imposée pour un championnat, une somme de 300 **Euros** (sauf le Championnat de Bretagne qui aura une grille de droits et prix particulière). Cette somme alimentera la dotation du classement final de la Coupe de Bretagne. L'intégralité de la somme sera reversée aux coureurs.

1-2 - Le circuit pourra au préalable être visité et approuvé au frais de l'organisateur par le groupe supervision X-Country de la CRVTT dont le président sera membre de la CRVTT.

1-3 - Il versera, dans un délai de 6 semaines avant la course, le montant de la grille de prix et sa part de la dotation.

1-4 - Il précisera les horaires précis des courses.

2 - Collège des Commissaires et Speaker :

2-1- La CRCA désignera les 3 commissaires officiels et le délégué chargé du classement général pour la finale. L'organisateur devra mettre à disposition un 4ème commissaire plus particulièrement chargé de l'émargement (de niveau arbitre régional) & 2 personnes susceptibles d'être les secrétaires ou aides des commissaires. **L'indemnité de 31€ ne sera pas reversée au club en cas d'absence du 4ème arbitre.**

2-2 - L'organisateur devra fournir un repas le midi au collège des commissaires.

2-3 - Les forfaits déplacement seront versés par le Comité de Bretagne aux 3 commissaires officiels en fin de saison. Les déplacements au-delà de 50 km du domicile des 3 arbitres seront indemnisés au prix de 0,30 E le kilomètre. (100 km du domicile : $100 * 2 - 50 * 2 = 100 \text{ km} * 0,30 = 30 \text{ E}$) plafonné à 31€.

2-4 - Il est préférable que le speaker ai suivi une formation commissaire VTT.

3 - Fournitures et Matériels à Mettre à Disposition des arbitres.

3-1 – La CRVTT fournira un fichier excel avec la numérotation à l'année. Les engagements sont collectés via CICLEWEB ; Le système de chronométrage est imposé par la CRVTT, l'ordinateur et imprimante pour permettre de préparer les feuilles d'émargement, aux commissaires de calculer et présenter les grilles de départ et les classements. (Prescription facultative pour les championnats départementaux qui ne seraient pas Coupe de Bretagne). La présentation des documents de course relève de la responsabilité de l'organisateur selon les instructions des commissaires. Les Résultats devront être fournis à la CRVTT sous forme de fichier excel conforme au standard fourni.

Les différents documents devront comporter les éléments suivants :

a) Champs de la feuille d'émargement : dossard, nom prénom, club (et/ou team national ou uci), série, no licence, date de naissance,

b) Champs de la grille de départ : ligne, dossard, nom prénom, club,

c) Champs du classement : place, dossard, nom prénom, club, série, no licence, date de naissance, temps.

Modèles fournis en annexe.

d) Dossiers des autorisations nécessaires pour l'organisation de la course.

e) Un tableau d'affichage pour les informations courses.

f) L'organisateur doit fournir le temps de course estimé ainsi que la distance précise du circuit.

L'installation de ce matériel doit se faire près de la ligne d'arrivée dans de bonnes conditions de lisibilité des plaques et dossards.

3-2 – A l'arrivée, le juge à l'arrivée devra disposer d'un abri permettant une vision parfaite de la piste avant et sur la ligne d'arrivée dans de bonnes conditions de lisibilité des plaques et éventuels dossards.

3-3 - L'organisateur doit transmettre au Président de Jury le bilan des secours complétés par les personnes habilitées à le rédiger.

3-4 Un local anti -dopage doit être prévu afin d'effectuer les opérations de contrôles en cas de contrôles ;

4 - Fournitures et Matériels à Mettre à Disposition des pilotes :

4-1 - L'organisateur devra fournir les plaques de cadre et absolument suivre la numérotation décidée par la CRVTT et respecter les dimensions de plaques.

4-2 - Un poste de ravitaillement (au minimum de l'eau), devra être mis à la disposition des compétiteurs ainsi qu'une zone d'assistance matérialisée en parallèle du circuit près de la ligne d'arrivée à la vue des arbitres.

4-3 - Un poste de lavage des vélos est recommandé.

4-4 – Une zone verte, de déchets devra être prévue.

5 – Obligations du Pilote :

5-1 - Les pilotes devront s'engager au moins trois jours avant l'épreuve pour permettre à l'organisateur d'éditer sa feuille d'engagements et une liste des engagés pour le public. Le montant de l'engagement est **fixé chaque année lors de la réunion générale du vtt.**

5-2 - Les commissaires officiels et eux seuls pourront autoriser le départ de pilotes non engagés. Dans ce cas il pourra être perçu une somme supplémentaire de 10 € qui sera versée à l'organisateur.

6 - Sécurité :

6-1 - L'organisateur doit mettre en place un service de sécurité adéquat et organiser une collaboration efficace avec les services d'ordre public. Le dispositif de secours devra être conforme aux Règles Techniques et de Sécurité en vigueur

7 – Circuit :

La CRVTT laisse toute liberté à l'organisateur. Néanmoins, elle préconise des circuits en huit ou trèfle mais **Le circuit devra être construit pour que le temps au tour soit de 15 Minutes minimum pour les meilleurs Pilotes. Le nombre de Tours devra être limité à 8.**

Quel que soit le type de circuit, il est demandé à l'organisateur de baliser le circuit de façon à éviter tout risque d'erreur.

Afin de développer le VTT et de faire venir un public plus nombreux, nous conseillons aux organisateurs dans la mesure du possible d'installer la zone départ-arrivée en centre-ville ou bourg.

La zone DEPANNAGE sera bien matérialisée auprès la ligne d'arrivée à vue des arbitres du podium avec un panneau début et un panneau fin de zone selon les dispositions UCI avec une dimension minimale de 15 mètres par 2 mètres.

Une zone de sortie devra être anticipée pour la course de 12h00 afin de pouvoir « sortir » les pilotes dont la course est terminée et laisser les autres en cours de courses continuer.

8 – Horaires et Ordres de Départ :

Il sera effectué trois vagues de départs, les horaires feront l'objet d'une parution dans la Bretagne Cycliste huit à vingt jours avant l'épreuve.

Les pilotes devront se présenter 15 minutes avant le départ pour la mise en grille. (11h : Minimes, 12 h : Masters 40, Départementaux, féminines, 14 h : Cadets, 15 h 30 : Hommes, Juniors).

9 – Organisation de l'épreuve :

La CRVTT demande aux organisateurs de prévoir :

- Sur le site de la course un espace couvert VIP qui permettra de recevoir les sponsors, élus des collectivités, journalistes, représentants des instances fédérales,
- De mettre à la disposition de ses VIP, une personne connaissant le VTT afin de pouvoir répondre à toutes les questions que les néophytes peuvent se poser au sujet de notre discipline et de pouvoir les amener sur les passages les plus spectaculaires du circuit,
- De disposer d'un podium digne de ce nom pour les remises protocolaires et les arbitres.
- **Au minimum sonoriser correctement l'aire de départ et d'arrivée, et plus si possible.**
- **D'informer la presse locale et régionale de l'épreuve plusieurs fois avant l'épreuve et de communiquer les résultats immédiatement après avec, si possible, des photos.**

Toutes les actions, favorisant la communication et le développement du VTT, seront les bienvenues et, surtout, il ne faut pas hésiter à innover.

10 – Suivi Administratif :

Le candidat à l'organisation d'une épreuve officielle (Coupe régionale, Championnat régional ou départemental) devra :

- 1° Retourner le présent cahier des charges dûment signé,
- 2° Compléter la fiche de renseignement annexé au cahier des charges,
- 3° Fournir une carte au 1/25000 du circuit et des aires départ/arrivée,
- 4° Fournir un descriptif du circuit (longueur, dénivelé, type de chemin, etc...).

Le dossier est à retourner le plus rapidement possible afin d'homologuer l'épreuve.

11 – Fiche de Renseignements :

<i>Date de l'épreuve</i>	
<i>Type d'épreuve</i>	
<i>Nom de l'épreuve</i>	
<i>Lieu de l'épreuve</i>	
<i>Horaires des courses</i>	
<i>Grille de prix</i>	
<i>Coordonnées de l'organisateur Nom, Prénom, Adresse, Tél, Fax, Email</i>	
<i>Adresse des engagements</i>	
<i>Fax Engagements</i>	
<i>Email Engagements</i>	
<i>Descriptif sonorisation</i>	
<i>Descriptif postes techniques</i>	

Dossier complet à retourner au comité de Bretagne :

Le Non Respect du cahier des charges pourra remettre en cause la labellisation coupe de Bretagne l'année suivante.

